

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le SEIZE AVRIL
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en séance ordinaire publique,
à dix-huit heures,
salle du conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du conseil municipal adressée par le maire,
conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 du CGCT : 10 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 16

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 07

Nombre de votants : 23

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstentions : 04

Etaient présents : 16

Mmes, MM. BAUD Philippe, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, VERNET Josette, PERRIER Guy, BÉARD Patrick, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, ROSSET Emmanuelle, PLAGNAT Emilie, HEU Benoît, TROMBERT Julien, MARULLAZ Aube

Absents : 07

Mmes, MM. MARCHAND Thierry, BAUD PACHON Valérie, MARULLAZ Marie-Paule, GAYDON Jean-François, BRAIZE Jean-Michel, LENVERS Fabien, CONSTANT Monique

Pouvoirs : 07

M. MARCHAND Thierry	à	M. BAUD Philippe
Mme BAUD PACHON Valérie	à	Mme ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth
Mme MARULLAZ Marie-Paule	à	Mme LEFANT Myriam
M. GAYDON Jean-François	à	Mme RAYBAUD MARTIGNONI Florence
M. BRAIZE Jean-Michel	à	Mme VERNET Josette
M. LENVERS Fabien	à	Mme PLAGNAT Emilie
Mme CONSTANT Monique	à	M. HEU Benoît

- Madame THORENS Valérie a été désignée secrétaire -

D_2026_04B_14

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 : BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Au vu des éléments ci-après du compte administratif de l'exercice 2025, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Pour mémoire, le résultat du budget pour l'exercice 2025 est déterminé de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement	Résultats
Résultat de clôture 2024	1 778 387,42 €	- 2 940,39 €	1 775 447,03 €
Affectation au financement de l'investissement	327 437,66 €		327 437,66 €
Recettes 2025	3 431 033,77 €	798 376,43 €	4 229 410,20 €
Dépenses 2025	2 554 926,53 €	777 712,29 €	3 332 638,82 €
Résultat avant report	876 107,24 €	20 664,14 €	896 771,38 €
Résultat de clôture 2025	2 327 057,00 €	17 723,75 €	2 344 780,75 €

Ce résultat laisse donc apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de 2 327 057,00 €,
- un excédent de la section d'investissement de 17 723,75 €,
- un résultat global excédentaire de 2 344 780,75 €.

En tenant compte d'un solde de restes à réaliser de 530 446,57 €, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 512 722,82 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 après en avoir délibéré, à la majorité,
 par 19 voix pour et 04 abstentions,

REPORTE l'excédent d'investissement de 17 723,75 € au compte 001,

APPROUVE les reports de dépenses d'investissement pour 747 646,57 € et de recettes d'investissement pour 217 200,00 €, conformément à l'état des restes à réaliser,

AFFECTE au compte 1068 une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 512 722,82 €, pour couvrir le solde des restes à réaliser,

REPORTE l'excédent de fonctionnement de 1 814 334,18 € au compte 002.

Pour extrait certifié conforme,
 fait à Morzine, le 22 avril 2026.

La secrétaire de séance,
Valérie THORENS.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.